# CONTEXTE

Le thème de l'approvisionnement alimentaire d'urgence comprend **l'approvisionnement d'urgence de la population en denrées alimentaires en cas de coupure prolongée du réseau électrique** ou la distribution organisée des éventuelles ressources alimentaires disponibles.

**Il faut partir du principe qu'il n'y aura guère de possibilités d'acheter des denrées alimentaires (y compris de l'eau potable) pendant une coupure de réseau prolongée**. Les magasins d'alimentation ne seront éventuellement pas réapprovisionnés, les denrées périssables ne pourraient pas être réfrigérées pendant plusieurs heures, les caisses enregistreuses ne fonctionneront pas sans connexion de télécommunication et sans électricité. Les portes électriques des magasins pourraient simplement rester verrouillées.

En cas de coupure prolongée (blackout de 3 à 10 jours), une distribution organisée et en temps voulu pourrait minimiser les besoins éventuels d'élimination des denrées périssables et ainsi réduire le risque potentiel d'épidémie et les risques de pillage ou d'autres dommages matériels. **Un endommagement des installations de vente retarderait considérablement le redémarrage de l'approvisionnement ou de la vente de biens vitaux en aval de la crise**.

Une préparation adéquate permet de mieux utiliser les éventuelles ressources alimentaires disponibles au niveau régional pour faire face à l'événement.

Les points suivants doivent être pris en compte lors de la préparation et sont détaillé dans la présente fiche et les suivantes :

* Réserve alimentaire d'urgence par la population (*présente fiche*) ;
* Service de repas à domicile (*fiche F-15*) ;
* *(L’approvisionnement en eau potable sera décrit dans la fiche F-16).*

# rappel : rôle de la confédération dans l’approvisionnement alimentaire d’urgence

Les communes ne seront bien évidemment pas les seuls responsables d’une alimentation d’urgence en cas de coupure prolongée du réseau électrique. En substance, l’article 102 de la Constitution fédérale, qui traite de l’approvisionnement du pays stipule :

« *La Confédération assure l’approvisionnement du pays en biens et en services de première nécessité afin de pouvoir faire face à une menace de guerre, à une autre manifestation de force ou à une grave pénurie à laquelle l’économie n’est pas en mesure de remédier par ses propres moyens. Elle prend des mesures préventives* ».

Pour assurer cette tâche importante, il existe l’Office fédéral pour l’approvisionnement économique du pays (OFAE). La Confédération constitue donc des stocks (en s’appuyant sur le secteur privé) d’aliments, de médicaments, d’eau potable, d’énergie et de technologie d’information et de communication. Les grands importateurs et distributeurs sont donc obligés par l’Etat de disposer de stocks suffisants pour 3 à 6 mois selon le produit. **L’état aura besoin de quelques jours (1 semaine) pour intervenir**.

Ceci étant dit, la commune a plusieurs rôles préventifs à jouer, comme par exemple :

* **Communiquer efficacement à la population en amont de la crise**, par exemple via un tout-ménage (un flyer « type » vous est proposé en annexe de ces fiches. Celui-ci contient une page sur les réserves à effectuer. Comme mentionné dans les fiches communications, des préparatifs en la matière sont importants pour les communes, mais une communication au niveau fédérale / cantonale pour certaines thématiques est privilégiée). Pour paraphraser John Fitzerald Kennedy : « *Ne vous demandez pas ce que votre commune peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre commune* » ;
* **Assurer des réserves minimales en eau potable** (voir fiche F-16), car si on peut tenir plusieurs semaines sans manger (privé de nourriture, le corps va s’adapter), la déshydratation peut entraîner la mort en 2 à 3 jours ;
* **Prenez contact avec vos principaux distributeurs sur la commune et demandez-leur s’ils ont mis en place des PCA pour assurer la** sécurité, la distribution, respectivement une réfrigération, de produits de première nécessité en cas de crise ;
* De manière préventive, **imaginez une place de distribution de biens de première nécessité pour la population.** Ceci implique la logistique, les véhicules de ravitaillement, les ressources humaines et la sécurité du lieu.

# RÉSERVE ALIMENTAIRE D'URGENCE PAR (ET POUR) LA POPULATION

**La prévoyance personnelle du plus grand nombre de personnes possible est une condition essentielle à la réussite de la gestion d'un événement**. Ce n'est que si une grande partie de la population peut s'approvisionner elle-même en produits de première nécessité, au moins pendant plusieurs jours, que la gestion de la crise pourra fonctionner. L'approvisionnement économique du pays recommande à la population de disposer de réserves pour une semaine environ et résume les principales informations à ce sujet dans la brochure à télécharger (format .pdf) :

**"**[***Des provisions...providentielles***](https://www.bwl.admin.ch/dam/bwl/fr/dokumente/dokumentation/publikationen/publikationen_alte_dokumente/broschuere_notvorrat1.pdf.download.pdf/Broschuere_Notvorrat_F_Web.pdf)**".**

En très résumé, au niveau alimentaire, chaque ménage devrait avoir en réserve :

* Bouillon (cube, sachet), sel, poivre,
* Café, thé/tisane, cacao,
* Müesli, fruits secs, noix,
* Légumineuses,
* Biscottes ou pain suédois,
* Chocolat,
* Lait UHT, lait condensé,
* Sucre, confitures, miel,
* Nourriture spéciale (i.e. bébés),
* Nourriture pour animaux domestique,
* Etc.

**+ de quoi cusiner (réchaud à gas, etc.).**

* 9 litres d’eau par personne,
* Autres boissons jugées utiles,

**Aliments pour une bonne semaine** :

* Riz ou pâtes,
* Huile ou autre corps gras,
* Légumes, champignons, fruits en conserve,
* Viande et poisson en conserve,
* Salami, viande séchée,
* Plats cuisinés, par ex. röstis,
* Soupes en sachet,
* Fromage à pâte dure,

En dehors des réserves personnelles et de l’intervention éventuelle de la Confédération en cas de crise prolongée, la commune aura tout de même suffisamment à faire pour **approvisionner les personnes qui n'ont pas pu prendre de dispositions (pendulaires, touristes, etc.) ou qui ont besoin d'aide (repas sur roues, malades, personnes nécessitant des soins, etc.).** A ces fins, sans tomber dans l’alarmisme, la commune est encouragée à prendre des disposition minimales (voir page 1) et à constituer un petit stock de denrées d’urgence facilement distribuable et peu gourmande en contraintes logistiques (conserves, fruits secs, etc.).

*La commune peut garantir qu’en cas de pénurie d’énergie prolongée (blackout entre 3 et 10 jours), la population dispose de réserve de nourriture suffisante pour pouvoir subvenir aux besoins d’urgence de sa population ?*

*Sinon -> Etablir une préparation minimale selon les recommandations ci-dessous.*



**Concrètement ? Quelles sont les actions minimales à entreprendre ?**

* Informer les habitants de la commune de l'obligation de constituer des réserves d'urgence en les informant des minimums requis (voir tout-ménage « type » proposé en annexe) ;
* Prendre contact avec les distributeurs sis sur la commune ou à proximité et se coordonner avec eux en fixant par exemple différents degrés de préparation selon la situation (indicateurs reconnaissables par les deux parties) ;
* Imaginer un centre de distribution d’urgence pour les personnes n’ayant pas pu prendre de mesures anticipées ;
* Intégrer cet aspect de distribution au point de rencontre d’urgence (distribution sur place ou renvoi au bon endroit) ;
* Prévoir des mesures de sécurité adéquates pour les lieux de stockage, respectivement de distribution (la tension peut très vite monter lorsque l’on touche à des aspects liés à la survie).

 **Notes libres : Ma stratégie envisagée / mes points d’attention et de préparation :**

….

# INFORMATIONS GÉNÉRALES / PARTENAIRES

Y a-t-il des partenaires externes dont vous êtes dépendants pour assurer cette activité pendant une panne de réseau, respectivement une crise énergétique ? Si oui, spécifier lesquels, se renseigner si leurs services peuvent être garantis et, le cas échéant, réfléchir à une stratégie de remplacement.

**Identifier tous les chaînons nécessaires au bon fonctionnement de cette activité et s’assurer de leur solidité !**

 **Mes partenaires externes identifiés et mes éventuelles stratégies de remplacement :**

….

# COMMANDES & PRÉPARATIFS ÉVENTUELS (page à transmettre à qui de droit)

**MANAGEMENT EN CAS DE CRISE – APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE D'URGENCE - RÉSERVE ALIMENTAIRE D'URGENCE PAR LA POPULATION :**

*Planification / commande des ressources matérielles / humaines & notes diverses*

**Ressources humaines particulières à planifier / informer / former :**

* …
* …
* …
* …
* …
* …

**Achats particuliers à effectuer afin de mener à bien la stratégie identifiée :**

* …
* …
* …
* …
* …

**Champ libre / remarques diverses :**

…

 **Nom, prénom et fonction** :…………………………………………………………………………

**VALIDATION :** La préparation pour cette activité est considérée comme (à reporter dans Excel) :

* Atteinte (*prêts*)
* Partiellement atteinte
* Non atteinte (*pas prêts*)

 **Date & signature** : ………………………………………………………………………….